

## Cahier 2 - Étude d'incidence Natura 2000

*Projet d'aménagement et de renaturation  
de la rive gauche à Dole*



**Décembre 2023**

Territoires - Fanny Cassani - Eaux Continentales - EVI - La poésie de l'autruche - Le Point Lumineux

*Maîtrise d'ouvrage : Ville de Dole*



# SOMMAIRE

<b>I. Incidences du projet sur les sites Natura 2000</b>	<b>4</b>
1. Rappels de la législation	4
2. Zonages Natura 2000 en lien avec l’emprise du projet	4
3. États des lieux des enjeux écologiques du site au niveau de l’emprise du projet	6
4. Fonctions écologiques du site	11
5. Les faiblesses du site	12
6. Les points du projet conflictuels au regard de la biodiversité	14
7. Les adaptations du chantier en phase travaux	17
8. Les plus-values apportées au site au long terme (amélioration des conditions d’accueil des espèces)	19
9. Synthèse des impacts sur les espèces patrimoniales protégées	21
<b>Conclusion :</b>	<b>24</b>
<b>II. Formulaire des évaluations des incidences Natura 2000</b>	<b>26</b>

## Table des illustrations

1. Emprise d’implantation du projet par rapport à la zone spéciale de conservation ZSC du réseau Natura 2000	5
2. Emprise d’implantation du projet par rapport à la zone spéciale de conservation ZPS du réseau Natura 2000	6
1. Carte des surfaces des habitats présents sur le site d’étude	7
2. Carte des corridors écologiques entre le site de projet et son contexte	12
3. Image du quai à grand gabarit	13
4. Plan général du projet du Parc des Berges	14
5. Plan de localisation des percées dans la forêt riveraine	15
6. Plan des friches ouvertes conservées dans le projet	16
7. Coupe avant et après projet de la rue Bethouart	17
8. Carte projective des habitats d’intérêt communautaires reconstitués après le projet	20
9. Principe de résilience de la biodiversité à la suite de la mise en place du projet	21

## Table des tableaux

1. Sites Natura 2000 localisés à proximité de l'aire d'étude	6
2. Tableau des surfaces des différents types d'habitats	8
3. Tableau des habitats naturels inventoriés et niveau local d'enjeu	8
4. Tableau des oiseaux observés et potentiels sur le site	10
5. Tableau des oiseaux observés sur l'aire d'étude	10
6. Tableau du statut des coléoptères dans l'aire d'étude	11
7. Tableau des espèces exotiques envahissantes	13
8. Tableau de synthèse des impacts sur les espèces patrimoniales protégées	24

# I. Incidences du projet sur les sites Natura 2000

## 1. Rappels de la législation

« Selon l'article 6 de la Directive Habitats-Faune-Flore 92/43/CEE, « tout plan ou projet non directement lié ou nécessaire à la gestion du site mais susceptible d'affecter ce site de manière significative, individuellement ou en conjugaison avec d'autres plans et projets, fait l'objet d'une évaluation appropriée de ses incidences sur le site eu égard aux objectifs de conservation de ce site ». L'article 4 de la Directive 2009/147/CEE (ex 79/409/CEE) dite Directive Oiseaux prévoit aussi l'évaluation des incidences.

Suite à un contentieux, le droit européen a été transposé au droit français par la loi n°2008-757 du 01/08/08 relative à la responsabilité environnementale et à diverses dispositions d'adaptation au droit communautaire dans le domaine de l'environnement. Le décret n° 2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est le premier texte d'application. Il précise que « sauf mention contraire, les documents de planification, programmes, projets, manifestations ou interventions listés au I sont soumis à l'obligation d'évaluation des incidences Natura 2000, que le territoire qu'ils couvrent ou que leur localisation géographique soient situés ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 ».

L'article R414-19 du Code de l'Environnement énumère les projets devant faire l'objet d'une étude d'incidence Natura 2000. Ainsi, comme tout projet devant faire l'objet d'une évaluation environnementale au titre de l'article R122-2, le projet faisant l'objet de la présente étude est soumis à une étude d'incidence.

Enfin, l'article R414-23 du Code de l'Environnement précise que « le dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est établi (...), s'il s'agit d'un programme, d'un projet ou d'une intervention, par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire » et que « cette évaluation est proportionnée à l'importance du document ou de l'opération et aux enjeux de conservation des habitats et des espèces en présence ».

**À ce titre, il s'avère nécessaire de procéder à l'évaluation des incidences du projet du parc urbain à Dole sur les sites Natura 2000.**

L'évaluation des incidences prend en compte les espèces (de l'annexe II de la Directive Habitats-Faune-Flore ou de l'annexe I de la Directive Oiseaux) et les habitats naturels (de l'annexe I de la Directive Habitats-Faune-Flore) ayant justifié la désignation des sites Natura 2000.

L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000 est intégrée à la présente étude d'impact tel que le précise l'article R414-22 du Code de l'Environnement.

*Le formulaire des incidences Natura 2000 est en annexe A8*

## 2. Zonages Natura 2000 en lien avec l'emprise du projet

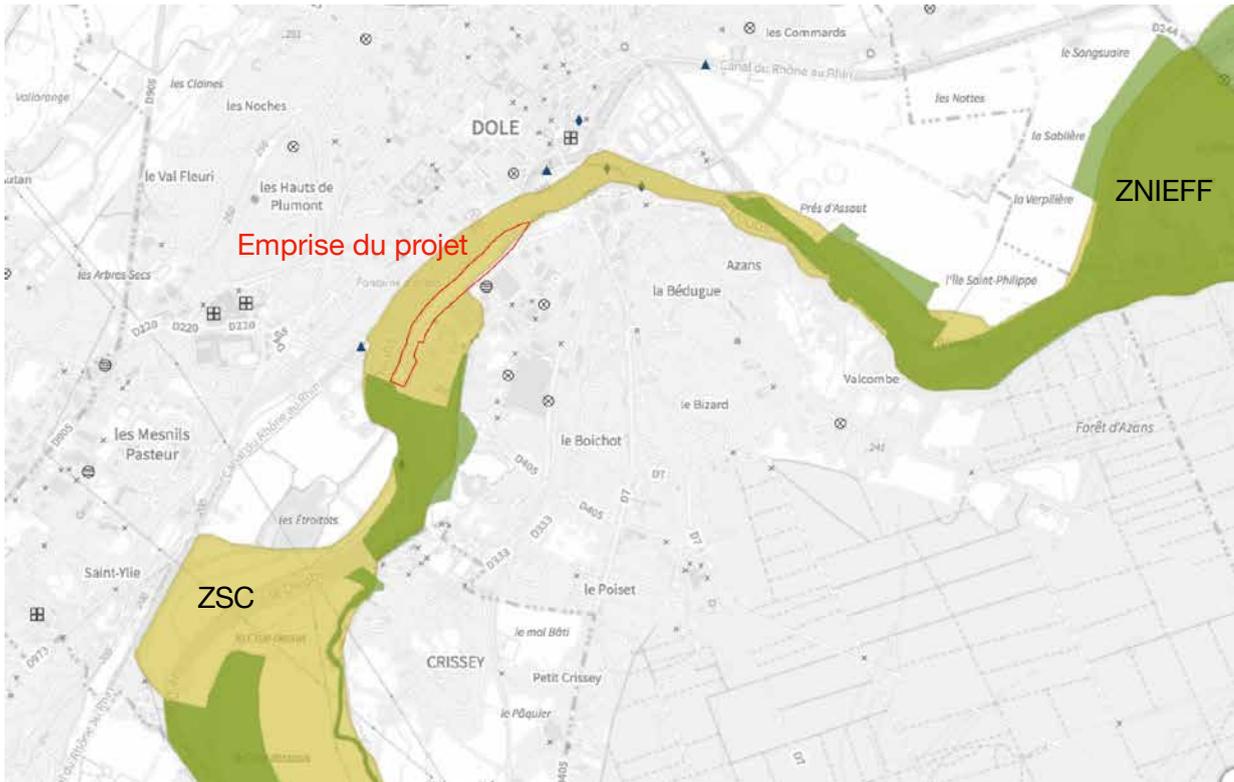
L'emprise du projet est concernée par directement par une zone Natura 2000, il s'agit de :

- La Zone Spéciale de Conservation (ZSC) - FR4301323 « Basse vallée du Doubs ».

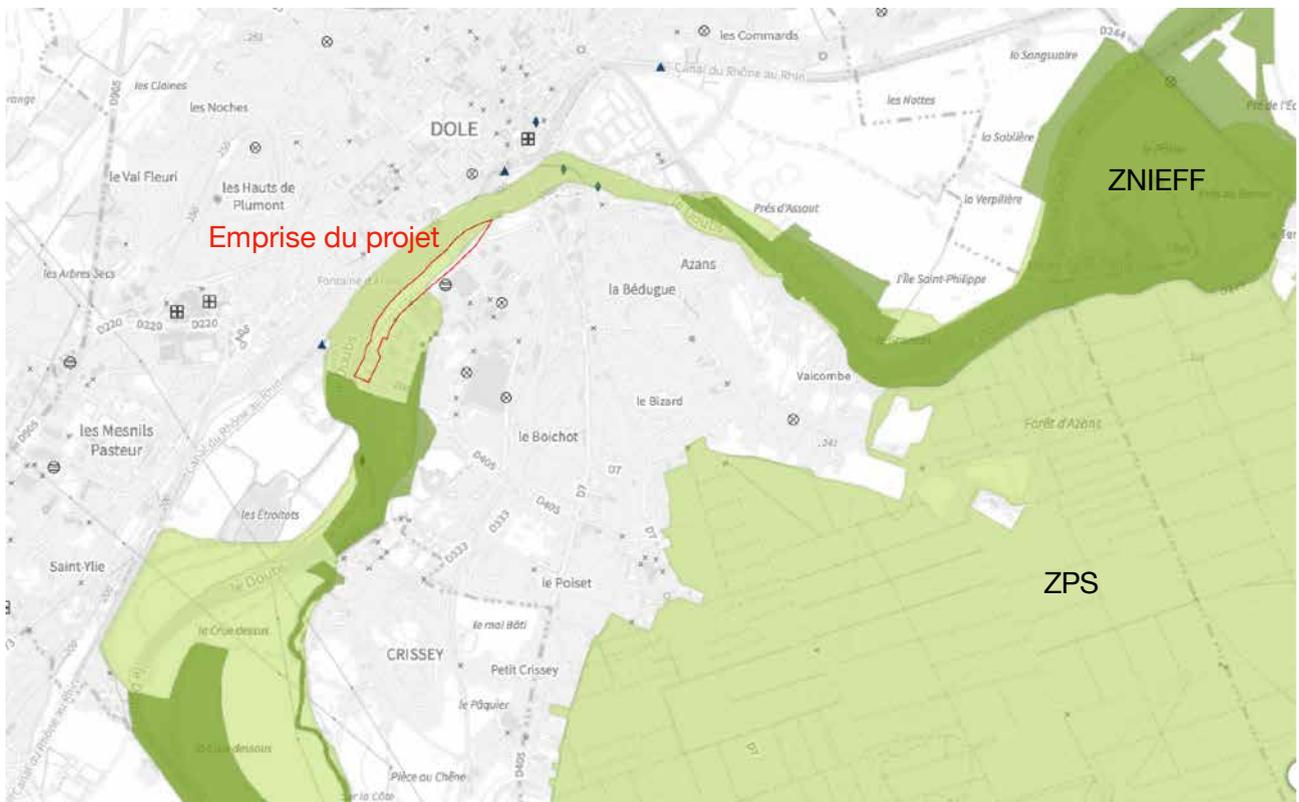
Un second zonage doit être pris en compte du fait de sa proximité avec le site :

- La Zone de Protection Spéciale (ZPS)- FR4312005 « Forêt de Chauv »

Leurs localisations sont visibles sur les cartes suivantes :



1. Emprise d'implantation du projet par rapport à la zone spéciale de conservation ZSC du réseau Natura 2000



### 3. États des lieux des enjeux écologiques du site au niveau de l'emprise du projet

Le tableau ci-après (issu de l'étude Acer campestre) rappelle la liste des différentes espèces à enjeux sur le territoire, en lien avec les sites Natura 2000, localisés à proximité du Parc des Berges (directives « Habitats » ou « Oiseaux »).

*Tableau 5 : Sites Natura 2000 de la directive Habitats (ZSC) localisés à proximité de l'aire d'étude*

Nom	Identifiant	Principaux enjeux	Distance
<b>Basse vallée du Doubs</b>	FR4301323	<b>Flore :</b> Gratiolle officinale, Stellaire des marais, Euphorbe de Séguier. <b>Faune :</b> Sterne pierregarin, Sterne naine, Pic cendré, Pic noir, Pic mar, Gorgebleue à miroir, Pie-grèche écorcheur, Martin-pêcheur d'Europe, Bruant ortolan, Butor étoilé, Blongios nain, Bihoreau gris, Héron pourpré, Cigogne noire, Cigogne blanche, Sarcelle d'été, Bondrée apivore, Milan noir, Milan royal, Busard des roseaux, Busard cendré, Busard Saint-Martin, Râle d'eau, Râle des genêts, Balbuzard pêcheur, Marouette ponctuée, Vanneau huppé, Petit gravelot, Courlis cendré, OEdicnème criard, Grand murin, Bouvière, Castor d'Europe, Vertigo de Desmoulins, Triton crêté, Sonneur à ventre jaune, Murin de Bechstein.	0 m
<b>Vallons forestiers, rivières, ruisseaux, milieux humides et temporaires de la forêt de Chaux</b>	FR4301317	<b>Flore :</b> Jungermannia pumila, Immortelle des champs, Cicendie filiforme, Illécèbre verticillé, Inule de Vaillant, Luzule de Forster, Fragon, Orpin de Forster. <b>Faune :</b> Grenouille agilé, Grenouille de Lessone, Grenouille rieuse, Grenouille rousse, Triton palmé, Brochet, Bacchante, Sérotine commune, Murin à moustaches, Pipistrelle commune, Pipistrelle pygmée, Pipistrelle de nathusius, Pipistrelle de Kuhl, Oreillard gris, Murin d'Alcathoe, Murin de Brandt, Murin de Daubenton, Chat sauvage,	5 867 m
<b>Massif de la Serre</b>	FR4301318	<b>Flore :</b> Osmonde royale, Asplenium septentrionale, Trèfle strié, Ophrys abeille, Spiranthe d'été. <b>Faune :</b> Ecrevisse à pieds blancs, Martin-pêcheur d'Europe, Pic mar, Pic noir, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Pie-Grièche écorcheur, Grand rhinolophe, Murin à oreilles échanquées, Petit rhinolophe, Murin de Bechstein, Grand murin, Miniopère de Schreibers.	7 204 m

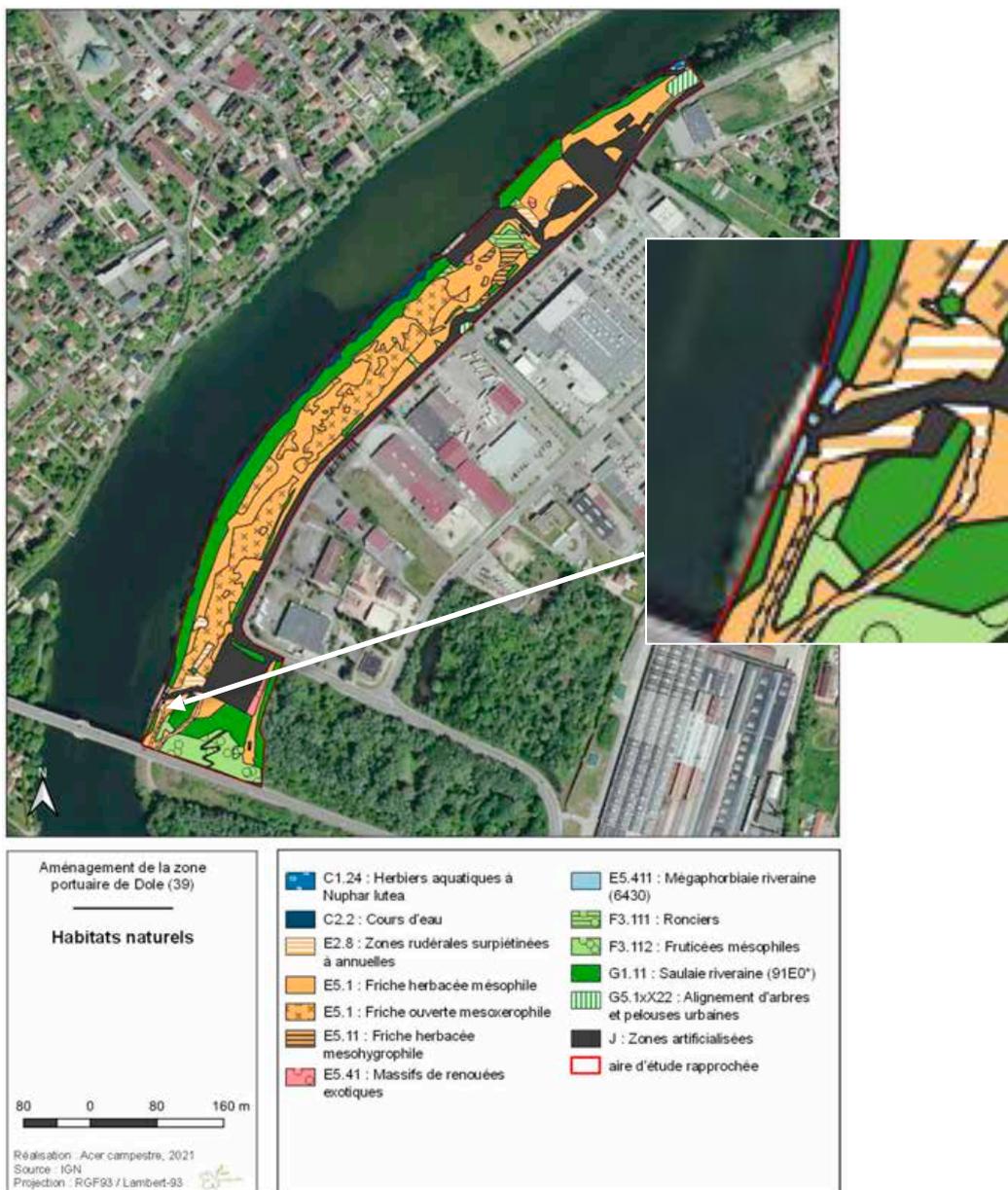
  

*Tableau 6 : Sites Natura 2000 de la directive Oiseaux (ZPS) localisés à proximité de l'aire d'étude*

Nom	Identifiant	Principaux enjeux	Distance
<b>Basse vallée du Doubs</b>	FR4312007	Voir ZSC « Basse vallée du Doubs »	0 m
<b>Forêt de Chaux</b>	FR4312005	Voir ZSC « Forêt de Chaux »	1 460 m
<b>Massif de la Serre</b>	FR4312021	Voir ZSC « Massif de la Serre »	7 204 m

#### 1. Sites Natura 2000 localisés à proximité de l'aire d'étude

La cartographie des différents milieux permet de mettre en évidence leur emplacement sur le site du parc et de comprendre les dynamiques en place. Le tableau qui vient après cette carte donne une idée des emprises de chaque milieux observés.



1. Carte des surfaces des habitats présents sur le site d'étude

## HABITATS NATURELS

Le tableau (ci-dessous) issu des données Natura 2000 liste les différents Habitats inscrits à l'annexe 1 et présents dans la zone spéciale de conservation « Basse Vallée du Doubs ».

### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	AIBICID	AIBIC		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
3130 <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletae uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojunceteae</i>		101,4 (2,67 %)		P	C	C	C	C
3140 <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		0,5 (0,01 %)		P	A	C	B	A
3150 <i>Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		4,5 (0,12 %)		P	A	C	A	A
3160 <i>Lacs et mares dystrophes naturels</i>		20 (0,53 %)		P	D			
3260 <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		76,08 (2 %)		P	A	C	B	B
3270 <i>Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.</i>		5 (0,13 %)		P	D			
6210 <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embousonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		510,17 (13,41 %)		P	A	C	A	A
6410 <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		9,16 (0,24 %)		P	B	C	B	B
6430 <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnard à alpin</i>		7 (0,18 %)		P	B	C	A	A
6510 <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		400 (10,52 %)		P	A	C	A	A
91E0 <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	196,3 (5,16 %)		P	A	C	A	A

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % .

### 2. Tableau des surfaces des différents types d'habitats

Parmi les 11 habitats présents sur le site de la basse vallée du Doubs, deux d'entre eux, d'intérêt communautaire, ont été repérés sur le site du projet du Parc des Berges ayant un enjeu fort de conservation (cf. études Acer campestre du 29/09/21). Il s'agit des :

- Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (91E0\*)
- Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiales et des étages montagnards à alpins (6430)

Tableau 18 : Habitats naturels inventoriés et niveau d'enjeu local

Intitulé	Codes EUNIS	Codes Corine Biotope	Codes Natura 2000	État de conservation	Enjeu local de conservation	Surface dans l'aire d'étude rapprochée (ha)	Proportion par rapport à la surface de l'aire d'étude (%)	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude
Herbiers aquatiques à <i>Nuphar lutea</i>	C1.24	22.431		Dégradé à fortement dégradé	modéré	0,02	0,25	modéré
Cours d'eau	C2.2	24.1		sensiblement dégradé	modéré	0,24	2,58	modéré
Zones rudérales surpiétinées à annuelles	E2.8	87.2		fortement dégradé	faible	0,22	2,35	faible
Friche ouverte mesoxerophile	E5.1	87.1		sensiblement dégradé	faible	1,62	17,28	faible
Friche herbacée mésophile	E5.1	87.2		Dégradé à fortement dégradé	faible	2,64	28,23	faible
Friche herbacée mesolygrophile	E5.11	87.1		dégradé	faible	0,11	1,15	faible
Massifs de renouées exotiques	E5.41	37.71		fortement dégradé	faible	0,06	0,66	faible
Mégaphorbiaie riveraine	E5.411	37.71	6430	sensiblement dégradé à fortement dégradé	fort	0,01	0,14	fort
Ronciers	F3.111	31.811		sensiblement dégradé	faible	0,15	1,57	faible
Fruticées mésophiles	F3.112	31.812		dégradé	faible	0,43	4,56	faible
Saulaie riveraine	G1.11	44.13	91E0*	Sensiblement dégradé à fortement dégradé	fort	1,76	18,82	fort
Alignement d'arbres et pelouses urbaines	G5.1.X22	84.1.X5.4		fortement dégradé	négligeable	0,1	1,05	négligeable
Zones artificialisées	J	86		fortement dégradé	négligeable	2,01	21,46	négligeable
					<b>Total</b>	<b>9,37</b>	<b>100</b>	

### 3. Tableau des habitats naturels inventoriés et niveau local d'enjeu

## Deux autres habitats possèdent un enjeu modéré :

- Herbiers aquatiques à Nuphar lutea
- Cours d'eau

## ESPÈCES (FAUNE & FLORE)

### Mammifères

Trois espèces de mammifères sont inscrites sur l'annexe II de la Directive 92/43/CEE ont été repérées sur l'emprise du projet du Parc des Berges :

- Le Castor d'Europe (*Castor fiber*)
- Le Grand Murin (*Myotis myotis*)

Notons, au niveau des chauves-souris que le Minioptère de Schreibers est aussi une espèce qui présente un enjeu de conservation fort sur la région. Deux autres espèces, d'enjeu plus modéré, sont aussi présentes sur le site : la Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle de Nathusius.

Toutes ces espèces sont liées à la forêt riveraine qui longe le Doubs et notamment aux arbres morts et à ceux qui présentent des cavités ou des écorces décollées. Pour le cas du Castor, la ripisylve est un secteur d'alimentation. L'espèce se déplaçant surtout de nuit, les travaux se déroulant en journée ne perturberont pas significativement les habitudes de l'espèce (transit, recherche alimentaire). A terme, la ripisylve étendue et restaurée sera d'autant plus favorable à l'alimentation du Castor.

### Poissons

On retrouve sur le site d'étude 4 espèces de poissons dont une protégée à l'échelle européenne

- La Bouvière (*Rhodeus amarus*) au statut européen
- Le Barbeau (*Barbus barbus*)
- Le brochet (*Essor lucius*) comme espèce vulnérable
- La Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) quasi menacée en Franche-Comté

Ces espèces peuplent essentiellement le cours d'eau du Doubs ainsi que dans les herbiers aquatiques à Nuphar Lutea.

### Reptiles et amphibiens

D'autres espèces importantes de reptiles et amphibiens ont également été repérées et possèdent un enjeu modéré :

- La Grenouille verte (*Pelophylax kl. Esculentus*)

Tableau 22 : Statuts des reptiles observés et potentiels

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Observations dans l'aire d'étude	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	France	Europe	France-Comté			
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	NT	Modéré	2 observations dans le sud de l'aire d'étude	Modéré
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	BE2	DH4	PN2	LC	LC	LC	Faible	Présence régulière dans le sud de l'aire d'étude	Faible

Statut de protection : BE2, BE3 : Annexes 2 et 3 de la Convention de Berne ; DH2, DH4, DH5 : Annexes 2, 4 et 5 de la Directive Habitats ; PN2, PN3 et PN5 : art. 2, 3, et 5 de l'arrêté du 23 avril 2007 ; Statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documenté, NE : non évalué, NA : non applicable

Tableau 21 : Statuts des amphibiens observés dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Effectif	Enjeu au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	Europe	France	France-Comté			
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	BE3	DH5	PN3	LC	LC	DD	Faible	Une occurrence dans la mare de l'ancien bras mort	Faible
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	BE3	DH5	PN5	LC	NT	DD	Modéré	14 occurrences dans l'aire d'étude élargie, faible potentiel de reproduction dans le cours du Doubs	Modéré

Statut de protection : BE2, BE3 : Annexes 2 et 3 de la Convention de Berne ; DH2, DH4, DH5 : Annexes 2, 4 et 5 de la Directive Habitats ; PN2, PN3 et PN5 : art. 2, 3, et 5 de l'arrêté du 23 avril 2007 ; statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documenté, NE : non évalué, NA : non applicable

La Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)

### Oiseaux

On retrouve sur l'air du parc une espèce protégée au statut européen :

- La Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*)

Par ailleurs, 5 espèces d'oiseaux patrimoniales ont été classées avec un enjeu fort sur l'aire du Parc :

- Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

- Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)
- Le Pic épeichette (*Dryobates minor*)
- La Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*)
- Le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)

Le Bihoreau gris vient chasser le long de la berge (une colonie de reproduction de ce héron arboricole se situe dans les platanes au niveau de la confluence du canal du Rhône au Rhin et de canal Charles Quint). Les travaux ne devraient pas perturber significativement l'espèce puisqu'il chasse de nuit. À terme, le projet étend potentiellement son territoire de chasse.

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheurs)			Enjeu local de conservation	Statut biologique *	Enjeu au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	Europe	France	Franche Comté			
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Orite à longue queue	<i>Aegithalos caudatus</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pic épeichette	<i>Dendrocopos minor</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	DD	Fort	Nicheur possible	Fort
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	O2/2	-	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia</i>	BE3	O2/1	-	LC	-	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	BE3	O3/1	-	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	BE3	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Pouillot fitis	<i>Phylloscopus trochilus</i>	BE2	-	PN3	LC	NT	DD	Modéré	En transit	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Roitelet à triple bandeau	<i>Regulus ignicapilla</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Rousserolle effarvatte	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Serin cini	<i>Serinus serinus</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	EN	Très fort	En alimentation	Modéré
Sterne pierregarin	<i>Sterna hirundo</i>	BO2, BE2	O1	PN3	LC	LC	CR	Majeur	En chasse	Modéré
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	BE3	O2/2	-	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Verdier d'Europe	<i>Chloris chloris</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	LC	Fort	Nicheur probable	Fort

Statut de protection : BO2 : Convention de Bonn Annexes 2 ; BE2, BE3 : Convention de Berne Annexes 2 et 3 ; O1 : Directive Oiseaux Annexe 1 (espèce protégée), O2 et O3 : Directive Oiseaux Annexes 2 et 3 (espèce réglementée non protégée) ; PN3 : Espèce protégée (art. 3 arrêté du 29 octobre 2009) ; statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacée, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documentée, NE : non évalué

#### 4. Tableau des oiseaux observés et potentiels sur le site

Tableau 20 : Statuts des oiseaux observés dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation (nicheurs)			Enjeu local de conservation	Statut biologique *	Enjeu au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	Europe	France	Franche Comté			
Bergeronnette des ruisseaux	<i>Motacilla cinerea</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Bihoreau gris	<i>Nycticorax nycticorax</i>	BE2	O1	PN3	LC	NT	VU	Fort	En transit	Faible
Bruant zizi	<i>Emberiza cirius</i>	BE2	-	PN3	LC	LC	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	BO2, BE3	O2/1, O3/1	-	LC	-	LC	Faible	Nicheur possible	Faible
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	BE2	-	PN3	LC	VU	VU	Fort	Nicheur possible	Fort
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	BO2, BE2	-	PN3	LC	NT	CR	Majeur	En transit	Faible

#### 5. Tableau des oiseaux observés sur l'aire d'étude

##### Insectes

Pour les insectes, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) est susceptible de nicher sur le site (vieux saules et arbres sénescents). Il est identifié au statut de protection DH2 comme quasi menacé au niveau européen. Il fait part d'un enjeu de conservation fort à l'échelle locale comme à l'échelle de l'aire du site.

Tableau 27 : Statuts des coléoptères potentiels dans l'aire d'étude

Nom français	Nom latin	Statut de protection			Statut de conservation			Enjeu local de conservation	Effectifs/ Observations	Enjeu de conservation au sein de l'aire d'étude
		Monde	Europe	France	Europe	France	Franche comté			
Lucane Cerf-volant	Lucanus cervus	BE3	DH2	-	-	-	-	Fort	Potentiel	Fut

Statut de protection : BE2, BE3 : Annexes 2 et 3 de la Convention de Berne ; DH2 : Annexes 2 et 4 de la Directive Habitats ; PN2 et PN3 : art. 2 et 3 de l'arrêté du 23 avril 2007 ; statut de conservation (listes rouges) : RE : disparu, CR : en danger critique, EN : en danger, VU : vulnérable, NT : quasi-menacé, LC : peu concerné, DD : insuffisamment documenté, NE : non évalué, NA : non applicable. Orthoptères : espèce proche de l'extinction, 2 : espèce fortement menacée d'extinction, 3 : espèce menacée, à surveiller, 4 : espèce non menacée.

## 6. Tableau du statut des coléoptères dans l'aire d'étude

### 4. Fonctions écologiques du site

Le Parc des Berges possède une forme tout en longueur, parallèle au Doubs. Il est une jonction entre les riches milieux boisés (forêt de Chau, forêt d'Azan, Valcombe) et humides (Corne des épiciers, grèves de la Commanderie) en amont, et ceux tout aussi remarquables en aval (Mortes, Crissey, Raie de Routelle).

La ripisylve, bien que dégradée et très ténue par endroit, joue encore un rôle de corridor écologique entre ces différents milieux, notamment pour les mammifères (castor et chauve-souris).



Les prairies qui occupent l'espace entre la ripisylve et la rue Bethouart, forment également un « réservoir » écologique de près de 5 ha, coïncé entre les surfaces urbanisées à l'Est (rive gauche) et au Nord (centre ancien).

Par ailleurs, les espèces peuvent aussi se déplacer depuis ou vers les Mortes (eaux résiduelles ou en connexion avec le Doubs) par les talus boisés du Pont de la Corniche jusqu'au Doubs.

Ces différents espaces sont, pour les espèces remarquables, à la fois :

- Des zones de déplacements ;
- Des territoires de chasse (chiroptères) ;
- Des réservoirs d'alimentation (Castors) ;
- Des zones de reproduction, de nidification ou simplement de repos (oiseaux, reptiles, amphibiens, etc.).

Ce sont ces corridors écologiques (aquatiques et terrestres) d'intérêt parfois forts, parfois plus faibles que le projet de Parc va améliorer. Le Parc s'inscrit dans une trame végétale et aquatique à l'échelle du territoire, où les lieux peuvent se connecter l'un à l'autre via ses milieux écologiquement les plus utiles.

## 5. Les faiblesses du site

Le site présente plusieurs points faibles qui contribuent à dégrader sa qualité écologique. Ces particularités relèvent de sa nature, son histoire et de son évolution :

Nom latin	Nom français	Invasibilité	Effectifs / répartition	Enjeu au sein de l'aire d'étude de
Érable negundo	Acer negundo L., 1753	majeure	Dispersé dans la ripisylve	Fort
Ailanthé	Ailanthus altissima (Mill.) Swingle, 1916	proliférante	Dispersé en bordure de la ripisylve et dans les espaces anthropisés	Modéré
Buddleja du père David, Arbre à papillon	Buddleja davidii Franch., 1887	potentielle	Quelques pieds présents au centre de la friche	Faible
Vergerette annuelle	Erigeron annuus (L.) Desf., 1804	potentielle	Répandu dans toute la friche	Modéré
Vigne-vierge commune	Parthenocissus inserta (A.Kern.) Fritsch, 1922	majeure	Présent ponctuellement dans la ripisylve et les espaces anthropiques	Fort
Renouée du Japon	Reynoutria japonica Houtt., 1777	majeure	Présent autour des espaces anthropiques au nord et dans la ripisylve au sud	Fort
Robinier faux-acacia	Robinia pseudoacacia L., 1753	majeure	Présent dans la ripisylve au nord et au sud	Fort
Séneçon du Cap	Senecio inaequidens DC., 1838	proliférante	Une mention dans la partie sud de la friche	Modéré

Le statut d'invasibilité est déterminé selon les données fournies par le CBNFC-ORI : Majeure : Espèces exotiques envahissantes majeures dans les milieux naturels ou semi-naturels, Emergente : Espèces exotiques envahissantes émergentes dans les milieux naturels ou semi-naturels, Proliférante : Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, proliférantes dans les milieux anthropiques du territoire, Potentielle : Espèces exotiques potentiellement envahissantes dans les milieux naturels ou semi-naturels, prévisibles dans les milieux naturels ou semi-naturels

---

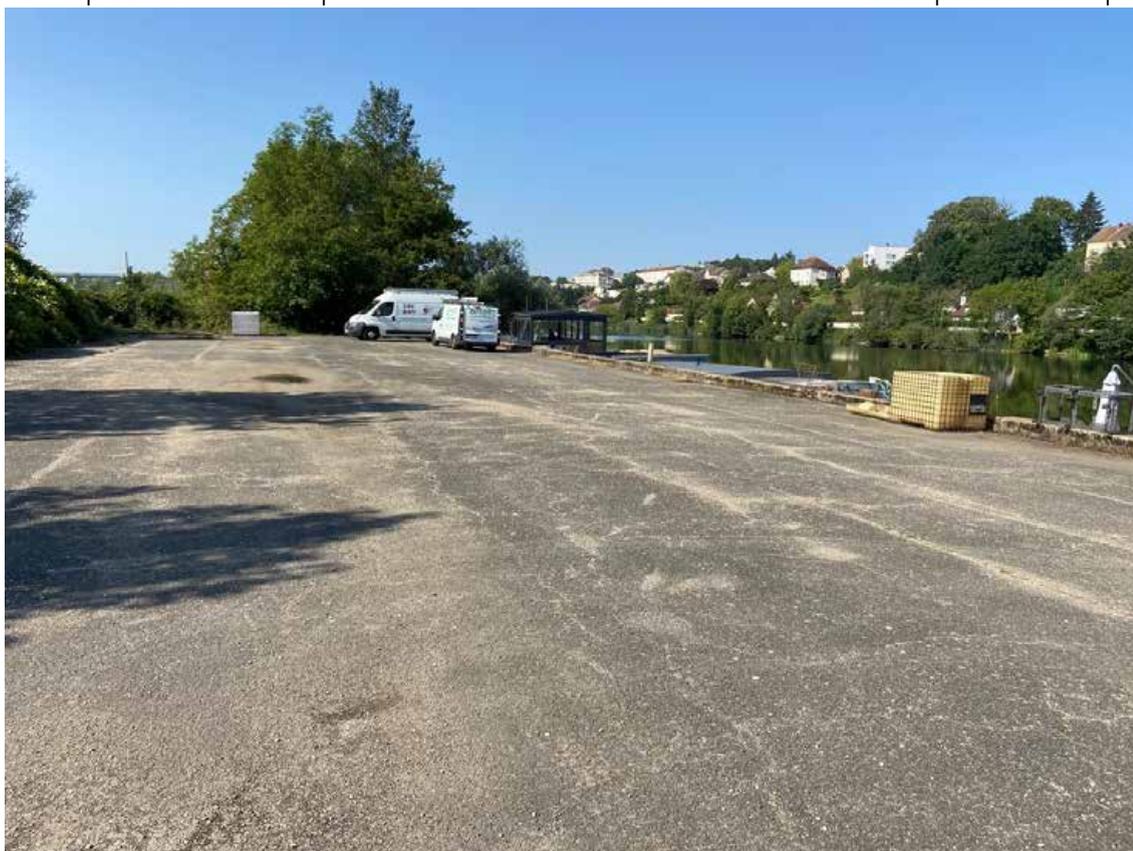
## 7. Tableau des espèces exotiques envahissantes

1. Il s'agit tout d'abord de la présence d'espèces exotiques envahissantes (cf tableau ci-dessous). L'étude fine sur la ripisylve, menée par le Bureau d'étude en environnement Guinchard, précise la répartition de cette flore invasive :

- La renouée du Japon forme de gros massifs à proximité des quais d'embarquement et des bâtiments de VNF situés au nord du tronçon.
- L'Érable negundo, quant à lui, est très présent au sud des quais d'embarquement ; il est représenté par de très jeunes individus, souvent de moins de 5 cm de diamètre.
- Le robinier faux-acacia, dont les individus sont essentiellement vieux et très dépérissant se situe derrière les bâtiments de VNF.

À ces arbres s'ajoutent quelques espèces exotiques arbustives, comme le Laurier-cerise (*Prunus laurocerasus*), le Cotoneaster horizontal (*Cotoneaster horizontalis*) et le Mahonia à feuilles de houx (*Berberis aquifolium*), toutes trois potentiellement envahissantes prévisibles en milieu naturel (PEPN).

2. Par ailleurs, le site destiné à participer au fonctionnement du canal du Rhône au Rhin, a également été fortement anthropisé sur sa partie amont : la construction d'un quai à grand gabarit représente ce qui l'a le plus fortement impacté. 2'520 m<sup>2</sup> de surface ont ainsi été compactée et imperméabilisée.



---

3. Image du quai à grand gabarit

En parallèle, l'ensemble du terrain a été réhaussé par des remblais d'alluvions issues des dragages du Doubs, le plaçant hors zone inondable tout en accentuant les berges où s'était installée la ripisylve dans les années 70. EN 50 ans, ce secteur a quasiment complètement perdu son caractère humide.

3. L'installation de la zone industrielle sur une grande partie de la rive gauche, a encerclé les berges de grands bâtiments, de vastes surfaces de stationnements automobiles ou poids-lourds et de larges routes de desserte en enrobé. Toutes les eaux pluviales ruisselant sur ces surfaces imperméables ont été collectées dans des réseaux séparatifs enterrés, connectés directement à la rivière (3 gros collecteurs en béton traversent ainsi le site dans sa largeur).
4. Enfin, à proximité du Pont de la Corniche, des enrochements ont été installés qui transforment et artificialisent la berge. D'autres blocs de pierres ont également été installés sur les prairies, pour limiter l'accès aux véhicules à moteur.

#### 5. Des points de pollution dégradent aussi le site à plusieurs endroits (études Hekladonia)

#### 6. Les points du projet conflictuels au regard de la biodiversité

Si le projet améliore en grande partie le site, il existe néanmoins quelques points conflictuels qui vont dans un premier temps, perturber de façon substantielle, la biodiversité présente.



4. Plan général du projet du Parc des Berges

Tout d'abord, le projet entraîne effectivement la destruction de la mégaphorbiaie existante par la construction d'une rampe de mise à l'eau, à l'emplacement du ponton actuel, utilisé par les activités nautiques (kayak et aviron), destinée à l'activité de l'entreprise Nicols. L'activité de cette entreprise nécessite également l'installation d'un ponton, qui sera accolé à la rampe de mise à l'eau.

Le ponton des kayak et aviron sera, quant à lui, déplacé plus en amont, sans impacter la berge ou d'autres habitats remarquables.

L'aménagement du site perturbera aussi les milieux en place et les espèces qui leur sont attachées. On sera attentif en particulier à trois milieux sur lesquels les espèces d'oiseaux ont été rencontrées :

- Les forêts riveraines, où se trouve le Chardonneret élégant

Le projet entraîne la reprise (percées ponctuelles et replantations) de la Saulaie riveraine, un habitat d'intérêt communautaire, qui sera à terme entièrement reconstitué et augmenté en surface. Cet habitat, bien représenté sur l'aire d'étude, est néanmoins vieillissant et il mérite d'être rajeuni (peu de jeunes Saules ont été repérés dans l'étude fine de la ripisyle).



5. Plan de localisation des percées dans la forêt riveraine

- Les friches herbacées où se nourrit le Serin cini

L'installation d'équipements ludiques et du mobilier destiné au grand public, les nivellements topographiques, la création de chemins piétons et la plantation d'arbres et d'arbustes dans les prairies centrales pourront potentiellement perturber les espèces liées aux friches herbacées.

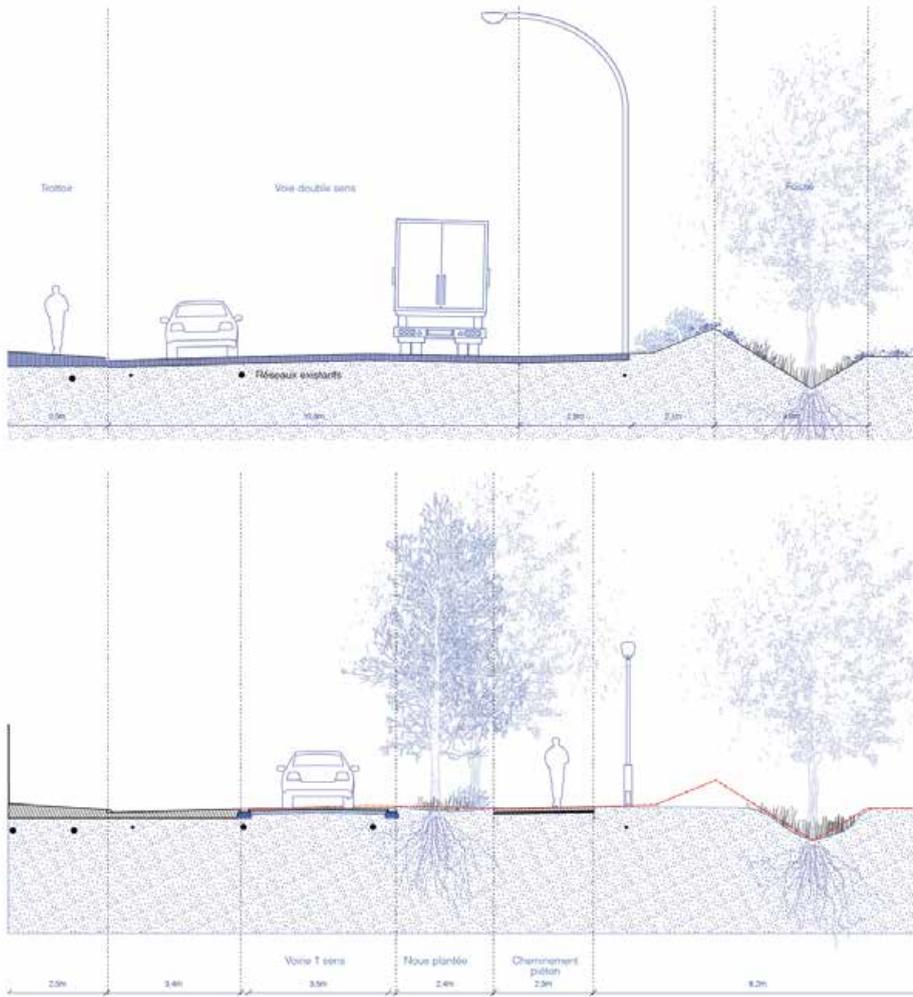


6. Plan des friches ouvertes conservées dans le projet

- Les haies et bosquets, qui peuvent abriter le Verdier d'Europe

Certaines haies longeant la rue Bethouart et spontanées seront supprimées lors des aménagements. La requalification de la rue Bethouart et sa réduction permet cependant de conserver les fossés existants en

abaissant les hauteurs de talus, de profiler des noues ou de larges bandes plantées qui viendront séparer la voie des chemins piétons. Ces espaces de chaussées rendus à la végétation seront l'occasion de la replantation d'arbres et d'arbustes indigènes et à petits fruits, nourriciers pour les oiseaux (Prunus cerasifera, Cornus sanguinea, Cornus mas, Crataegus monogyna, Corylus avellana).



7. Coupe avant et après projet de la rue Bethouart

## 7. Les adaptations du chantier en phase travaux

Malgré ces percées ponctuelles, il est à souligner que plusieurs espèces d'arbres seront conservées au maximum pendant et après le chantier :

- Les arbres sains caractéristiques de la ripisylve : Peuplier noir, Saule pourpre et Aulne en bon état ;
- Les arbres abattus, tombés dans l'eau et rejetant ;
- Les Saules en état sanitaire pas trop préoccupant ;
- Les arbres à cavités ou présentant une écorce décollée permettant le gîte des chauve-souris (sous réserve qu'ils ne sont pas dangereux pour le public) ;
- Les Frênes de plus de 25 cm de diamètre, non dépérissant ;
- Les Ormes champêtres.

De plus pour les arbres, les aménagements essaieront autant que possible de travailler avec l'existant :

- Densification des saules pourpres au contact de l'eau en réalisant des boutures des arbres déjà présents sur place ;

- Densification des aulnes en bas de berge ;
- Utilisation du peuplier noir dans les plantations en milieu de berge et de peuplier tremble en haut de berge ;
- Maintien d'une galerie arborée en haut de berge en s'appuyant sur les espèces existantes (érables, platanes notamment) ;
- Seuls les Érable négundo seront coupés autant que possible, n'étant pas consommés par les Castors.

L'ensemble des travaux de coupes ou d'abattage seront faits durant les périodes adaptées à chaque espèce (cf. encart ci-dessous) ce qui permettra de préserver au maximum les populations en place. Les travaux se feront exclusivement en période diurne pour éviter de perturber le castor. Les stockages se tiendront à 15 mètres de la rivière minimum.

*Période d'abattage les moins impactantes pour la faune :*

- *Chauve-souris : travaux à réaliser de fin-août à mi-novembre ;*
- *Oiseaux : travaux à réaliser de fin août à février.*

Les arbres susceptibles d'abriter des chauves-souris seront marqués par un chiroptérologue. Si une colonie de mise-bas est découverte durant les travaux, ce spécialiste identifiera alors les espèces concernées et conseillera la maîtrise d'œuvre sur les mesures les plus appropriées. La réalisation des travaux sera programmée en fonction des caractéristiques de l'espèce observée.

Les replantations de Saules se feront sur les surfaces au contact direct avec l'eau (annexe hydraulique et bas de berges).

Enfin, les espèces exotiques envahissantes seront contenues grâce à des mesures spécifiques en phase chantier, telles que :

La mise en place d'une équipe coordonnée et motivée sur les objectifs de non-dispersion de certaines espèces exotiques envahissantes et associant MOA, AMO, MOE et entreprises ;

L'insertion de clauses types communes à tous les CCTP des lots, portant sur des travaux pouvant disséminer des plantes exotiques envahissantes. Ces clauses décrivent essentiellement des mesures préventives de dispersion des plantes qui engagent fortement l'entreprise.

Elles concernent notamment :

- Les procédures particulières de réalisation de certaines interventions, notamment la circulation des engins et les terrassements ;
  - Le nettoyage des engins et des outils à l'arrivée et au départ du site, ou entre certains ateliers risquant de contaminer des terres saines ;
  - La qualité et le traçage des terres rapportées ;
  - L'identification permanente des engins et outils (godet, benne) contaminés et sains ;
  - La protection des stocks temporaires de terre plus de 3 mois en saison végétative (paillage, semis, bâchage...) ou la re-végétalisation rapide des sols mis à nus avec des végétaux indigènes et locaux ayant une croissance rapide et dense ;
  - Le transport et le devenir des déblais et autres rémanents pouvant présenter un risque de dissémination de plantes exotiques envahissantes ;
  - L'interdiction de circulation dans les eaux stagnantes.

## 8. Les plus-values apportées au site au long terme (amélioration des conditions d'accueil des espèces)

Le projet d'aménagement du parc des berges s'articule autour de trois grands axes à incidences bénéfiques sur le milieu naturel :

- La reprise des terrains existants avec terrassement et augmentation de la végétalisation paysagère et naturelle ;
- La création de nouveaux habitats (annexe hydraulique, mégaphorbiaie, élargissement de la ripisylve, bosquets, etc.) ;
- L'exploitation et l'entretien raisonnée du parc (gestion différenciée) ;
- La construction ou la réutilisation d'équipements de loisirs pour l'accueil du public (essentiellement en partie nord du parc) intégrant l'installation de gîtes et autres abris pour la faune.

L'ensemble de ces travaux entraîne mécaniquement la suppression temporaire et/ou la destruction plus ou moins temporaire d'une partie des habitats en place. Il entraîne également le dérangement de la faune du site durant le temps des travaux.

Cependant, de nouveaux habitats sont créés avec l'aménagement du Parc des Berges. Ils permettront d'améliorer les conditions d'accueil des espèces présentes et peut-être d'en accueillir de nouvelles. Ainsi, les aménagements sont à mettre en face de la faune repérée dans l'état des lieux :

- **Pour la Bouvière, la Sterne pierragrain** > la renaturation d'une partie des terrains concernés par les aménagements notamment hydrauliques, tels que le « renforcement » des hauts-fonds par la création de grèves dans le lit mineur du Doubs et l'aménagement d'une annexe hydraulique ;
- **Pour le Verdier d'Europe, le Serin cini, la couleuvre et la grenouille, ainsi que les insectes** > le développement de formations végétales peu ou mal représentées, et notamment les différents écotones entre milieux ouverts et fermés, secs et humides : bosquets, haies, fossés, lisières, mégaphorbiaies, etc.;
- **Pour les chiroptères, le Castor et les Chardonneret** > l'élargissement de l'emprise et l'amélioration de la qualité de la forêt riveraine, qui s'est dégradée avec le temps ;
- **Pour les insectes et la grenouille** > la sanctuarisation de la prairie centrale, permettant de conserver une zone d'alimentation et de reproduction pour les espèces concernées (avifaune et insectes notamment).

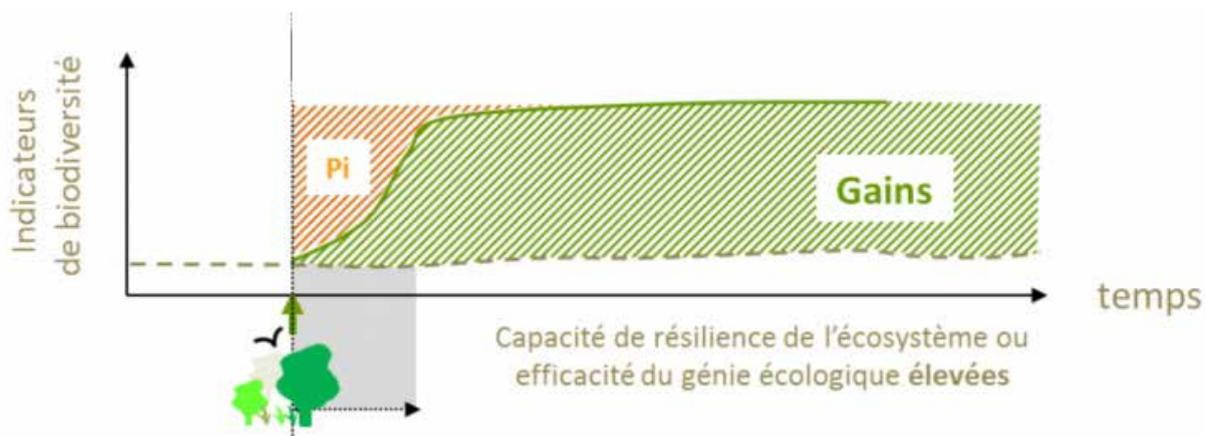


8. Carte projective des habitats d'intérêt communautaires reconstitués après le projet

Ainsi, après une perte de biodiversité au démarrage du projet, et notamment durant la phase de travaux, les aménagements vont rapidement accroître la biodiversité à l'échelle locale.

Sur un temps long, l'exploitation ne sera pas un élément perturbateur du milieu naturel grâce à l'entretien raisonné du Parc (fauchage tardif et différencié, maintien des ourlets et des lisières herbacées, conservation des arbres morts selon les techniques adoptées durant les travaux, etc...) pour améliorer les capacités d'accueil des différents milieux créés.

Le projet est potentiellement porteur d'une plus-value biologique en rapport à l'existant. La bonne mise en œuvre de l'ensemble des mesures présentées ci-dessus sera garante d'un succès pour la biodiversité locale.



### 9. Principe de résilience de la biodiversité à la suite de la mise en place du projet

Les supports pédagogiques installés également dans le cadre du projet permettront d'accroître la sensibilisation des populations fréquentant le site en vue d'une meilleure acceptabilité des enjeux de biodiversité et d'écologie dans leur quotidien et d'une meilleure préservation des espèces fragiles.

### 9. Synthèse des impacts sur les espèces patrimoniales protégées

La liste des espèces protégées concernées par le projet est présentée ci-dessous avec les niveaux d'impact avant mesures, les impacts résiduels et la nécessité de mesures compensatoires.

Groupe	Espèces	Impacts potentiels	Impact		Mesures correctives	Impacts résiduels			
			Temporaire	Permanent					
CHIROPTÈRES	ENJEU FORT Grand Murin	Destruction d'habitats, de lieux de repos, de reproduction pendant la période de travaux d'aménagement	Fort Direct	Peu d'impact du fait de la préservation des arbres à écorces décollées	E : Préservation des arbres à écorces décollées	Positif			
	Minioptère de Schreibers								
	ENJEU MODÉRÉ Barbastelle d'Europe						Fort Direct	Travaux d'abattage adaptés aux cycles de vie des chauve-souris	R : travaux d'abattage entre fin août et mi-novembre + Maintien sur site des souches et des troncs morts coupés (grumes)
	Pipistrelle de Nathusius						Fort Direct		C : Création de gîte à chiroptères à proximité des arbres abattus et sur les équipements adaptés (phare notamment)
		Dérangement pendant les travaux							

OISEAUX	ENJEU FORT Chardonneret élégant  Pic épeichette  Verdier d'Europe	Destruction d'habitats, de lieux de repos ou de reproduction pendant la période de travaux d'aménagement topographique et paysager	Fort Direct	Pas d'impact permanent du fait de la restauration des habitats après travaux : Saulaie, nouveau bras mort, plan d'eau et marais	E : adaptation de la période des travaux sur l'année (hors période de nidification) A : aménager des habitats hors de la zone de travaux	Positif
	ENJEU MODÉRÉ Serin Cini  Sterne  Pierregarin	Destruction d'individus : présence d'espèces protégées au niveau des zones de travaux	Fort Direct	Réinstallation de nouveaux individus et nouvelles espèces possible du fait de la recréation d'habitat favorable	E : adaptation de la période des travaux sur l'année (travaux de septembre à février) A : Mise en place d'un suivi des mesures	0
		Dérangement pendant les travaux	Fort Direct	Pas d'impact permanent du fait de la restauration des habitats après travaux : Saulaie, nouveau bras mort, plan d'eau et marais	E : adaptation de la période des travaux sur l'année (travaux de septembre à février) R : Plantation des arbres sur le Parc avant reconstitution de la ripisylve	Faible
AMPHIBIENS	ENJEU MODÉRÉ Grenouille commune	Risque de mortalité en cas de collision ou d'écrasement par des engins de chantier	Faible Direct	Réinstallation possible de nouveaux individus	A : sensibilisation du personnel à la reconnaissance et au respect de la grenouille	0
		Destruction des sites de reproduction	Faible Direct	Reconstitution élargie des sites de reproduction	R : gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet A : aménagement ponctuel de gîtes artificiels (hibernaculum)	Positif
REPTILES	ENJEU MODÉRÉ Couleuvre jaune et verte	Perturbation de l'habitat (destruction de sites de repos, aires de chasse et sites de reproduction) lors des activités d'excavation, d'abattage et de construction	Faible Direct	Possible du fait de l'installation du bâtiment Nicols et des	E : adaptation de la période de travaux en dehors de la période de reproduction A : aménagements ponctuels de gîtes artificiels	Positif

		La mise en place de barrières physiques telles que des clôtures peuvent limiter ses déplacements (chantier et Nicols)	Faible Direct	activités liées (stockage des bateaux en hiver notamment)	A : choix d'une clôture spécifique et installer des passages à couleuvre pendant les travaux A : choix d'une clôture spécifique permanente	Faible
		Risque de mortalité en cas de collision ou d'écrasement par des engins de chantier	Faible Direct		A : sensibilisation du personnel à la reconnaissance et au respect de la couleuvre	Positif
<b>MAMMIFÈRES</b>	ENJEU MODÉRÉ Castor d'Eurasie	Risque de mortalité	Faible Direct	Nulle	A : sensibilisation du personnel à la reconnaissance et au respect du castor	0
		Destruction de la zone d'alimentation	Faible Direct	Non grâce à la reconstitution d'une Saulaie plus importante	E : adaptation de la période des travaux sur l'année	Positif
		Dérangement	Modéré Direct	Non grâce à la reconstitution d'une Saulaie plus importante, inaccessible pour les visiteurs + Sensibilisation des promeneurs par des panneaux pédagogiques et encouragement à utiliser le phare comme point d'observation	E : adaptation de la période des travaux sur l'année	Faible
		La mise en place de barrières physiques telles que des clôtures peuvent limiter ses déplacements (chantier et Nicols)	Modéré Direct	Limitée par la présence d'un passage permanent en bord de berge	A : choix d'une clôture spécifique A : choix d'une clôture permanente spécifique	Faible

INSECTES	E N J E U MODÉRÉ A e s c h e n e isocèle	Dérangement pendant les travaux (repérée à 100 m du site)	Faible Indirect	Pas d'impact permanent du fait de la restauration des habitats après travaux : Saulaie, nouveau bras mort, plan d'eau et marais	Aucune prévue	0
	ENJEU FORT Lucarne cerf-volant	Destruction potentielle d'habitat (espèce non repérée sur le site mais potentiellement présente)	Faible Direct	Installation de nouveaux individus / nouvelles espèces possible du fait de la création d'habitat favorable	E : conserver des parties d'arbres morts qui représentent un habitat des Lucarnes cerf-volant	Positif

8. Tableau de synthèse des impacts sur les espèces patrimoniales protégées

## Conclusion :

Le projet apportera une plus grande biodiversité pour le site, en restaurant des habitats d'intérêt communautaire dégradés et en offrant aux espèces patrimoniales davantage de surfaces utiles à leur reproduction et/ou alimentation et/ou installation.

Le chantier sera encadré par des mesures d'évitement temporaires et/ou permanentes : plantation des arbres et arbustes dans le parc avant coupes dans la ripisylve, prairie sanctuarisée, travail uniquement diurne, stockage de matériaux à distance des berges, phasage des travaux en cohérence avec les périodes de nidification, et de reproduction, installation de gîtes sur les arbres et les bâtiments, etc.

La fréquentation la plus intensive du public sera canalisée sur la zone actuellement la plus artificialisée du site (actuel bâtiment Nicols, ancien quai de la CCI) et les cheminements dans les espaces les plus fragiles seront guidés par des clôtures légères, des pontons en bois surélevés. Une zone de quiétude sera ménagée en aval, à proximité des Mortes.

Le phare sera un lieu d'observation des oiseaux et mammifères discret et peu intrusif.

L'installation de panneaux informatifs pédagogiques jalonnera le Parc. Ils sensibiliseront le grand public à la richesse écologique du milieu.

La gestion différenciée du Parc permettra, à terme, de laisser des herbes hautes dans les lisières et les prairies, propices à tous les insectes, reptiles et amphibiens.

Sources bibliographiques : PMM (06/2020). *État initial de l'environnement, version 3* | Acer campestre (29/09/2021). *Aménagement de la zone portuaire de Dole (39)* ; *Diagnostic écologique* | Michel & Pascale GUINCHARD Étude en environnement (04-06/2021). *Reconnaissance fine de la ripisylve sur le site du port - rive gauche du Doubs* | BCDE Environnement (11/2023). *Expertise faune arboricole et acoustique rive gauche du Doubs à Dole (39)* | DIREN FC (11/2006). *Document d'objectifs de gestion du site européen n° FR 430 1323 / FR 431 2007 « Basse Vallée du Doubs »* | Natura 2000 (2023). *Fonds standards de données « Forêt de Chaux (FR4312005) »* et « *Basse Vallée du Doubs (FR4301323)* » | Jura Nature Environnement (2016). *État des lieux naturaliste du Doubs urbain* | LPO. « *Guide technique*

*Biodiversité & paysage urbain (fiches 25, 26 et 27) | UPGE (09/2020). Cahiers des charges et EVEC « Préconisations pour une meilleure prise en compte du risque de dissémination des espèces végétales exotiques envahissantes (EVEC) terrestres dans les projets de travaux »*

## II. Formulaire des évaluations des incidences Natura 2000

# FORMULAIRE

## DES ÉVALUATIONS DES INCIDENCES NATURA 2000

version du 20 septembre 2011



### PRÉSENTATION DU PORTEUR DE PROJET ET DE SON PROJET

Désignation du projet ou activité :

Commune(s) : DOLE

Département(s) : JURA

Région(s) : BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

Nom du porteur de projet ou organisateur de l'activité / dénomination ou raison sociale, forme juridique et qualité du demandeur :

Coordonnées du porteur de projet ou organisateur de l'activité :

VILLE DE DOLE

Commande publique

Place de l'Europe  
BP 458  
39109 dole cedex

Téléphone : 0384797979

N° SIRET :

Représentée par Mr le Maire : Mr

Date : 2 novembre 2023

Cachet et signature :

Les projets, travaux ou manifestations soumis à une évaluation de leurs incidences au titre de Natura 2000 sont celles ou ceux qui sont mentionnés explicitement dans l'une des 2 listes, nationale ou locale explicitées dans le document « Mon projet est-il soumis à évaluation des incidences Natura 2000? » téléchargeable sur le site de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-des-incidences-r38.html>



## ETAPE 1

### EVALUATION PRÉLIMINAIRE

## ÉTAPES D'UNE ÉVALUATION D'INCIDENCES

L'évaluation préliminaire comporte une présentation simplifiée, une carte de localisation du projet et des sites Natura 2000 qu'il peut concerner ou une explication permettant de le situer par rapport à ces sites, un exposé sommaire des incidences.

Loin, à l'extérieur d'un site, si l'absence est évidente, l'évaluation est achevée.

A l'intérieur d'un site un plan détaillé est ajouté. Si l'évaluation conclut à l'absence d'effet sur le site Natura 2000, sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée.

### Description simplifiée de mon projet

Le projet est situé en rive gauche de Dole, à proximité du centre ville. Le contexte proche est celui d'une zone d'activité très fortement urbanisée par des activités artisanales et commerciales. L'emprise du site de projet est peu construite et représente un linéaire d'un kilomètre. On retrouve sur cette emprise les locaux et le quai de VNF, les locaux d'entretiens des bateaux Nicols (location de bateaux sans permis), ainsi qu'une base de kayak et d'aviron.

#### Partis pris :

Le but du projet est de métamorphoser un territoire en friche et proposer un nouveau lieu de vie pour la rive gauche du Doubs à Dole. Cette transformation à grande échelle est marquée par la volonté de reconquérir des territoires anthropisés, à travers notamment la transformation du quartier de la zone portuaire. Développée dans les années soixante-dix, cette zone commerciale raconte un passé fait de liens, souvent artificiels, avec la rivière, à l'instar du reste de la ville, connue pour ses canaux qui ont fabriqué une relation toute particulière entre l'eau et ses habitants.

Cette rive gauche a fait l'objet de nombreuses transformations qui ont considérablement modifié le lit mineur du Doubs, c'est donc sur plus d'un kilomètre que la rivière s'est vue amputée de son lien avec la terre, et où les matériaux du fond de l'eau (alluvions) ont été dragués pour constituer la plateforme sur laquelle se sont implantés les entreprises.

La ville a maintenant pour ambition de créer un grand parc le long de la rive gauche afin de préfigurer une mutation du paysage. Dole renoue ainsi avec une vieille tradition longtemps oubliée, et portée par le paysagiste Olmsted outre-Atlantique : le paysage est à l'origine de l'urbain, et du site naît la ville. Ce postulat, l'agence Territoires se l'est approprié pour prolonger l'intuition des élus.

Ce projet est d'abord la volonté d'initier les retrouvailles entre l'eau et la terre, et d'actualiser la définition d'un parc sur une rive.

Le parti pris sub-urbain du projet nous pousse dans un travail d'archéologie, à travers de nouvelles méthodes pour ausculter le fonctionnement de la rivière. Révolu le temps où le parc, urbain, s'imposait à la rivière et ne la considérait que comme un fond de scène inerte.

Le travail d'analyse de la dynamique naturelle amène l'agence Territoires, assistée par les hydrologues du bureau Eaux Continentales, à observer le potentiel créatif de la rivière, autour de la future apparition d'îles : elles seront les prémices de ce projet. Dicté par la dynamique fluviale, le geste du crayon sur le calque accompagne et épouse ce que l'eau murmure à l'oreille du paysagiste. Le projet est géologique, topographique. Il naît du sol, et il va redonner les matériaux pris à la rivière il y a de cela plusieurs décennies. En faisant ce geste, le parc se fabrique comme un objet en mouvement, un paysage changeant qui va évoluer au fil du temps. Il s'écrit en suivant le rythme incessant de la rivière. Et c'est peut-être ça, fabriquer du lien entre la ville et son environnement.

La nouvelle composition du parc intègre une multitude de nouveaux usages dont la programmation est issue d'ateliers avec les associations, les élus et les habitants, adultes comme enfants. Il doit avant tout être activé par ses occupants pour devenir lieu de vie, car l'architecte paysagiste ne peut que

suggérer, sans que son absence, une fois le projet « terminé », ne laisse qu'un grand vide rempli de désirs égoïstes.

Le parc de la rive gauche à Dole est donc une reconquête pour le vivant, pour les vivants : humains et non-humains. Il devient un lieu d'apaisement, de rencontres et d'appropriation.

#### Aménagements :

La rue Bethouart longeant le parc et qui en permet l'accès est reprise dans toute sa longueur, pour voir son gabarit réduit et ainsi restreindre la présence de la voiture et les vitesses de déplacement afin d'apaiser cette frange qui sera bordée par des arbres.

Le parc est découpé en trois secteurs :

- La partie amont qui est aujourd'hui la plus anthropisée et qui servira de support aux activités ludiques du parc. Cela permet de réduire fortement l'imperméabilisation. Le hangar Nicols, qui permet de stocker et d'entretenir les bateaux de location est déplacé. Son emprise actuelle est très importante sur le site est il est nécessaire de pouvoir apporter une cohérence plus grande au site actuel. Le déplacement se fera donc en aval du site, à côté de la base aviron-kayak. Le hangar existant n'est cependant pas supprimé puisqu'il est réhabilité afin d'accueillir un skatepark. Le quai existant qui appartenait à la CCI est réutilisé dans le cadre de ce projet pour accueillir une guinguette et des activités sportives.

- La partie médiane accueille quelques éléments d'assises, des cheminements et des pontons pour créer du lien avec le Doubs. L'aménagement se veut cependant frugal et minimise son impact sur l'environnement. Une annexe hydraulique est créée afin d'augmenter la richesse floristique et faunistique du site. Les alluvions présents sur le site servent de déblais pour créer l'annexe hydraulique et seront pour partie rendu à la rivière (ce qui correspond à l'état initial, avant l'anthropisation des années 1970).

- La partie aval conserve son rôle actuel de base nautique avec la présence de l'aviron-kayak. Le nouveau bâtiment de Nicols vient s'implanter à proximité du bâtiment kayak, sur une zone partiellement anthropisée et ne présentant pas un intérêt majeur en terme d'environnement. Une mise à l'eau pour les bateaux de Nicols est créée en lieu et place du ponton utilisé par l'aviron kayak.

*Pour m'aider la description peut comprendre les données suivantes :*

- implantation du projet : ...
- travaux nécessaires au projet : ...
- accès, stationnement, zone de logistique, itinéraire, accueil du public (manifestations notamment) : ...
- zones influencées par le projet : ...

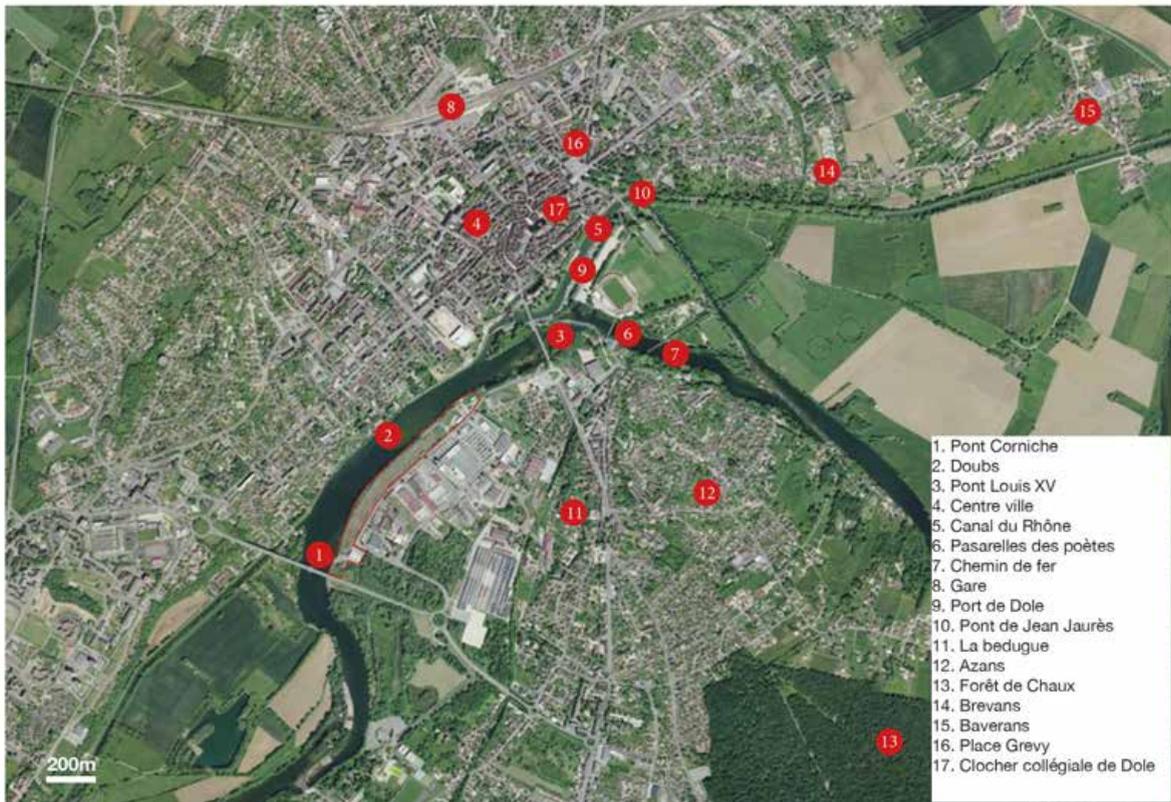
#### Localisation de mon projet et de ce que j'ai décrit ci-dessus

*Je fournis une carte lisible de localisation au 1/25 000e minimum (avec titre, légende, orientation, échelle) et une carte lisible et détaillée du projet (au 1/5 000e par exemple). Lorsque le projet se situe dans le périmètre d'un site Natura 2000, je fournis un plan de situation détaillé.*

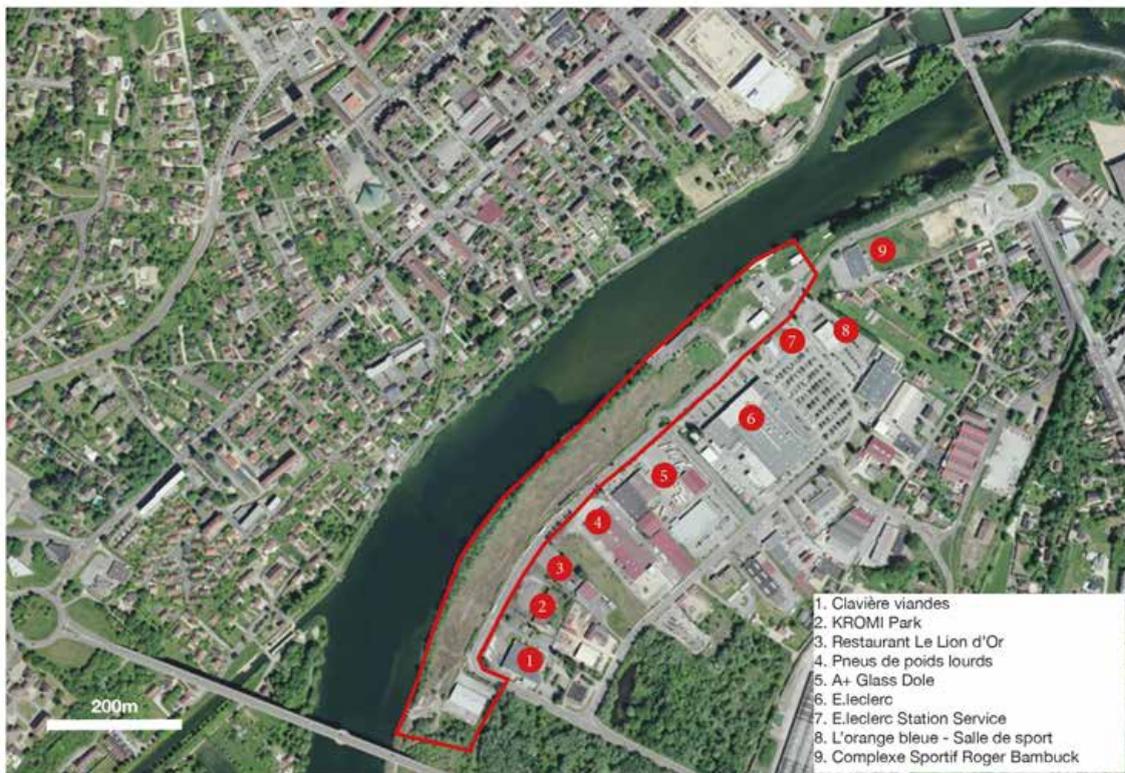
*Plan de situation du projet (1/25 000)*



*Plan de situation de la commune*



*Plan de situation et du contexte proche*

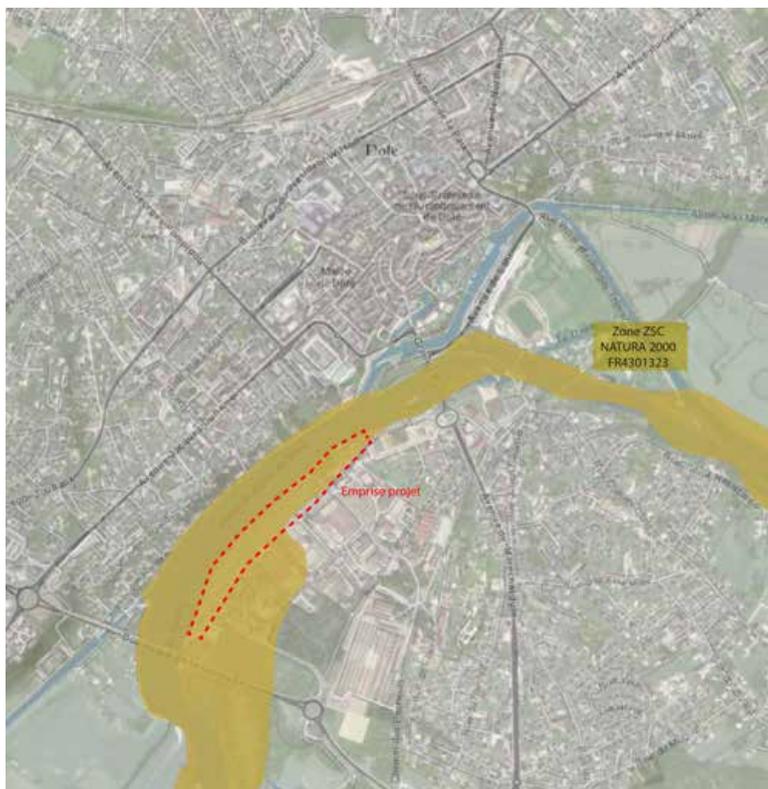
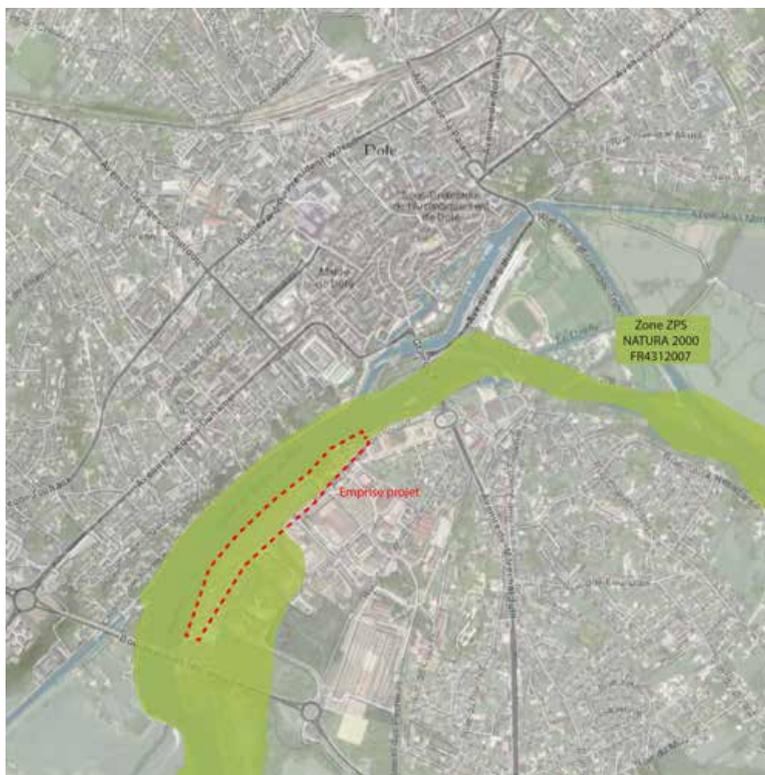


Site(s) Natura 2000 concerné(s) par mon projet. Mon projet est situé :

- dans le(s) site(s) :
- tout ou partie dans le(s) site(s) : **OUI**
- hors du (des) site(s) :
- nom(s) et numéro(s) officiel(s) du (des) site(s) concerné(s):

ZPS (Site de la directive "Oiseaux") FR4312007

ZSC (Site de la directive "Habitats, faune, flore") FR4301323



Mon projet n'est pas susceptible de porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

*J'explique pourquoi :*

...

Mon projet peut porter atteinte aux habitats et espèces d'intérêt européen

*J'explique pourquoi :*

...

□ habitats naturels concernés :

On distingue, au sein des habitats du site, deux habitats d'intérêt communautaire (habitats Natura 2000), représentés par une forêt alluviale (91E0 - Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (Alno-Padion, *Alnion incanae*, *Salicion albae*)) et une mégaphorbiaie (habitat 6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin).

□ espèces animales et végétales concernées :

Les espèces relevées sur le terrain portant un intérêt européen sont les suivantes :

Concernant l'avifaune les espèces suivantes représentent des statut de protection européen :

- Sterne pierregarin

Par ailleurs, 5 espèces d'oiseaux patrimoniales ont été classées avec un enjeu fort sur l'aire du Parc :

- Le Chardonneret élégant (*Carduelis carduelis*)

- Le Verdier d'Europe (*Chloris chloris*)

- Le Pic épeichette (*Dryobates minor*)

- La Sterne Pierregarin (*Sterna hirundo*)

- Le Bihoreau gris (*Nycticorax nycticorax*)

Concernant les amphibiens, Deux espèces ont été observées sur l'aire d'étude. La Grenouille rieuse et la Grenouille commune, elles sont menacées en France mais ne présentent pas d'enjeu européen. Elles sont identifiées au statut de protection DH5 au niveau européen.

Concernant les reptiles, le Lézard des murailles et la Couleuvre verte et jaune, bénéficient d'une protection réglementaire à l'échelle nationale, et ont été identifiées sur le site. Elles sont identifiées au statut de protection DH4 au niveau européen.

Parmi les espèces de mammifères identifiées sur le site, seul le Castor d'Eurasie présente un statut de protection au niveau européen.

Chez les poissons, On retrouve sur le site d'étude 4 espèces de poissons dont une protégée à l'échelle européenne

• La Bouvière (*Rhodeus amarus*) au statut européen

• Le Barbeau (*Barbus barbus*)

• Le brochet (*Esox lucius*) comme espèce vulnérable

• La Vandoise (*Leuciscus leuciscus*) quasi menacée en Franche-Comté

Ces espèces peuplent essentiellement le cour d'eau du Doubs ainsi que dans les herbiers aquatiques à Nuphar Lutea.

Concernant la faune arboricole, Le Grand Murin (*Myotis myotis*), est susceptible de nicher dans les arbres à cavité de la ripisylve. Il est inscrit sur l'annexe II de la Directive 92/43/CEE ont été repérées sur l'emprise du projet du Parc des Berges.

Pour les insectes, le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*), n'a pas été identifié sur le site mais est susceptible de nicher dans les Saules sénescents de la ripisylve. Il est protégé au niveau européen sous le code DH2 et possède un enjeu conservation fort à l'échelle locale et du site d'étude.

**Il est recommandé de prendre contact avec les animateurs Natura 2000** pour obtenir des informations sur les enjeux et la connaissance du site (adresses sur le site internet de la DREAL Franche-Comté : <http://www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/natura-2000-en-franche-comte-r32.html>) et/ou à la DDT/DREAL pour le cadre administratif et légal.

Autres explications : par exemple : contacts pris, mesures prises en faveur de la biodiversité, ...

**> En conclusion :**

*mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives sur un site Natura 2000 ?*

- NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.
- OUI** : passer à l'étape 2.

**ETAPE 2**  
**COMPLÉMENTS AU DOSSIER**

Mon projet est susceptible d'avoir des incidences sur les habitats naturels et les espèces.

*J'identifie ces effets et je les caractérise : effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, cumulés (attention à cet aspect ..., une partie du cumul n'est pas du ressort du porteur de projet ... ex sur un bassin versant hydrographique...).*

Je reporte sur une carte mon projet et les habitats et espèces d'intérêt européen des sites Natura 2000 concernés

- carte des habitats naturels (si elles sont disponibles)
- carte des espèces animales (si elles sont disponibles)
- carte des espèces végétales (si elles sont disponibles)
- carte du projet (voir étape 1)**

Effets du projet :

**Pendant les travaux :**

Le castor d'Eurasie n'a aucun gîte sur site et l'ensemble de la berge est une simple zone d'alimentation, aucune incidence n'est pressentie concernant cette espèce. L'impact sur les oiseaux lors de travaux sur le site sera lié à des abattages d'arbres. Afin d'éviter les risques, les interventions auront lieu en décalage des périodes de reproduction et de nidification. Le lézard des murailles se verra perturbé par les interventions sur le site, son enjeu de conservations cependant faible. Pour la couleuvres verte et jaune, même si son enjeu de conservation est jugé de faible, des mesures sont prises en compte telles que l'installation de barrière permettant leur libre circulation, ainsi qu'une adaptation du planning des travaux aux cycle de vie de l'espèce. Au regard de la configuration de la berge impactée par les travaux, il est peu probable que les formations ligneuses de ce secteur servent comme lieu préférentiel d'estivage et d'hivernage pour les amphibiens.

Les peuplements de poissons pourront être sensibles au travail des îles et de la reprise de la berge qui va induire des dommages sur les milieux aquatiques du Doubs (remblaiement et passage d'engins). Les poissons sont plus à même d'éviter ces perturbations, de plus qu'elles prévoient d'être ponctuelles sur le site.

Pour la faune arboricole, la ripisylve offre un territoire de niche et de chasse pour les animaux. Un expert sera présent sur chantier sera chargé de vérifier les arbres à cavité susceptibles d'être impacté par le projet. De plus, les travaux d'abattages prévus sur ce secteur sont prévus hors période de reproduction et de nidification des chiroptères pour limiter l'impact du projet sur les animaux.

### **Pendant l'exploitation, post-travaux :**

Une fois le projet réalisé, les activités du parc ne devraient pas entraîner de risques pour la faune. La gestion/entretien du site devra être réalisée à des périodes précises de l'année afin de limiter l'incidence sur les populations. Une grande partie du parc ne sera entretenue qu'avec une gestion raisonnée et extensive, constituant ainsi un habitat favorable.

L'impact du projet lié à la perte d'habitats ligneux pour l'avifaune est jugé modéré compte-tenu de la suppression d'habitats arborés dont la fonctionnalité ne sera pas effective au cours des premières années suivant les plantations.

L'impact est jugé positif pour les reptiles, le projet prévoit une conservation de plusieurs îlots de friche ouverte mésoxérophile, et par la plantations de prairies sèches aux abords des zones remaniées par le projet.

L'impact du projet sur les amphibiens est considéré comme positif. Plusieurs zones de la ripisylve vont être retravaillées de manière moins abruptes permettant une meilleure colonisation du milieu par les amphibiens.

Pour les mammifères, l'impact est jugé positif avec la création de nouveaux corridors écologiques par les plantations prévues notamment autour de l'annexe hydraulique. De plus, la présence nichoir et la sanctuarisation de certains espaces conserve des lieux de chasses et de reproduction.

Chez les populations piscicoles, le projet prévoit des zones de hauts fonds, favorables à certaines espèces piscicoles telles que pour le développement des jeunes brochets ainsi que des zones moins profondes en eau calme comme dans l'annexe hydraulique favorables à la Bouvière par exemple.

Pour la faune arboricole, l'impact du projet est jugé modéré compte tenu de l'abattage ponctuel de quelques arbres de la ripisylve. Les nouvelles plantations et l'installation de nichoirs mais aussi la largeur limitée des percées créées permettent de maintenir un accueil des animaux sur le site en limitant les perturbations du projet.

### **Conclusion :**

Les risques de mortalité se concentrent lors des périodes d'abattage et/ou de décapages préalables à la réalisation des aménagements topographiques et/ou paysagers. Ils concernent particulièrement les groupes taxonomiques à faible capacité de fuite : amphibiens, reptiles et mammifères terrestres. Néanmoins, l'avifaune l'est également dans la mesure où ces travaux seraient réalisés à des dates incompatibles avec le calendrier biologique d'activité de ces derniers.

Ces risques bien qu'importants ainsi que les dérangements ne sont toutefois pas susceptibles d'avoir des impacts à même de remettre en cause les statuts de conservation des populations locales des espèces concernées par le projet.

#### **> En conclusion :**

*mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences significatives dommageables sur l'état de conservation d'un ou de plusieurs sites Natura 2000 ? (cf art R414-23 ...)*

**NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives dommageables. Je joins ce

formulaire rempli au dossier et l'envoi au service instructeur.

- OUI** : passer à l'étape 3.

### ETAPE 3

#### ALTERNATIVES AU PROJET

Quelles sont les possibilités de faire autrement ? Des

alternatives à mon projet :

- existent
- n'existent pas

*S'il y a des alternatives à mon projet je les décris :*

\*alternative 1 : ...

\*alternative 2 : ...

\*alternative 3 : ...

\* ...

*J'évalue les incidences des alternatives proposées, les étudie et compare leurs effets avec ceux du projet initial. Pour cela, je reprends les étapes précédentes 1 et 2.*

*Finalement, je dois conclure si il existe des effets significatifs certains ou probables dommageables à ces alternatives.*

Pas d'alternative à mon projet :

*j'explique les raisons*

...

#### **> En conclusion :**

*l'alternative retenue à mon projet est-elle susceptible d'avoir des incidences significatives dommageables sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?*

- NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives dommageables. Je joins ce formulaire rempli au dossier et l'envoie au service instructeur.
- OUI** : passer à l'étape 4.

## ETAPE 4

### MESURES DE SUPPRESSION ET DE RÉDUCTION DES INCIDENCES

**Attention** : à partir de l'étape 4, les interventions d'experts ou de bureaux d'études spécialisés peuvent s'avérer utiles. Le formulaire est alors un fil directeur, mais une étude spécifique peut être nécessaire. Un contact préalable avec le service instructeur est également recommandé.

Si mon projet ou ses alternatives comportent des effets significatifs certains ou probables dommageables :

- j'expose toutes les mesures prises pour éviter (déplacer le projet, réduire son envergure,...) ou réduire ces effets à un niveau non significatif. Ces mesures m'engagent (voir liste ci-après).

- si je conclus à l'absence d'incidences, sous réserve de l'accord de l'Autorité, l'évaluation de mon projet est terminée, mon projet accepté à ce titre en faisant explicitement référence aux mesures et aux engagements que je prends. Sinon l'Autorité compétente doit s'opposer à sa réalisation.

Mesures de suppression que je m'engage à mettre en oeuvre :

- des effets directs : ...
- des effets indirects : ...
- des effets temporaires : ...
- des effets permanents : ...
- des effets cumulés : ...

Mesures de réduction que je m'engage à mettre en oeuvre :

- des effets directs : ...
- des effets indirects : ...
- des effets temporaires : ...
- des effets permanents : ...
- des effets cumulés : ...

#### > **En conclusion** :

*mon projet est-il susceptible d'avoir des incidences résiduelles significatives sur un ou plusieurs sites Natura 2000 ?*

- NON** : mon projet n'a pas d'incidences significatives. Je joins l'évaluation d'incidences Natura 2000 au dossier et l'envoie au service instructeur.
- OUI** : passer à l'étape 5 :
  - => Incidences uniquement sur des habitats naturels et/ou des espèces d'intérêt communautaire européen : passer au **5a**
  - ou**
  - => Incidences sur au moins une espèce et/ou un habitat naturel d'intérêt prioritaire européen : passer au **5b**

## ETAPE 5A

### PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR AYANT DES INCIDENCES SUR DES SITES ABRITANT DES HABITATS NATURELS ET ESPÈCES COMMUNAUTAIRES

S'il résulte toujours des effets dommageables, et si le projet est présenté comme d'intérêt public majeur et si des solutions alternatives ont déjà été envisagées :

- mon projet doit justifier un intérêt public majeur,
- je dois décrire des mesures **compensant** les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités à ma charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures. Sous réserve de l'accord de l'Autorité compétente, l'évaluation est terminée, mon projet est accepté à ce titre.

Intérêt public majeur :

- oui : je justifie l'intérêt public majeur : ...
- non

Mesures compensatoires à mon projet (description, estimation des dépenses, modalité de prise en charge, calendrier de mise en œuvre...) :

Je les décris précisément

...

> **En conclusion :**

*mon projet est-il d'intérêt public majeur et prévoit-il des mesures compensatoires **efficaces et proportionnées** au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêts communautaires ayant justifiés la désignation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ?*

- NON** : mon projet ne peut pas être réalisé.
- OUI** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en informant la Commission européenne. Je joins l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier et l'envoi au service instructeur.

## **ETAPE 5B**

### **PROJETS D'INTÉRÊT PUBLIC MAJEUR AYANT DES INCIDENCES SUR DES SITES ABRITANT DES HABITATS NATURELS ET ESPÈCES PRIORITAIRES**

- Oui, mon projet comporte un Intérêt public majeur pour les raisons suivantes : \_\_\_\_\_
- santé
  - sécurité publique
  - avantages importants procurés à l'environnement

L'accord à mon projet peut être donné par l'Autorité compétente. L'évaluation est terminée, le projet accepté à ce titre. En cas d'accord, je dois décrire les mesures compensant les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités que je prend en charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures,

- Non, mon projet ne comporte pas un Intérêt public majeur pour les raisons de santé, de sécurité publique ou d'avantages importants procurés à l'environnement :

l'accord à mon projet ne peut pas être donnée par l'Autorité avant d'avoir saisi la Commission européenne et reçu son avis préalable sur le projet (*dossier type téléchargeable sur le site de la Commission européenne*). Finalement, en cas d'accord, je dois décrire des mesures compensant les incidences négatives avec l'estimation des dépenses correspondantes et les modalités que je prend en charge en s'assurant qu'elles le soient sur le long terme. La Commission européenne est informée de ces mesures.

#### **> En conclusion :**

*mon projet est-il d'intérêt public majeur?*

- NON** : mon projet ne peut pas être réalisé.
- OUI** : l'intérêt public majeur de mon projet l'est au titre de la santé, de la sécurité ou de l'environnement et il prévoit des mesures compensatoires **efficaces et proportionnées** au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation en faveur des espèces et/ou des habitats d'intérêts communautaires ayant justifiés la désignation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 ?
- NON** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en soumettant préalablement l'activité à l'**avis** de la Commission européenne.
  - OUI** : mon projet peut être réalisé en prenant des mesures compensant les incidences négatives et en **informant** la Commission européenne.
- Dans les deux cas, je joins l'évaluation des incidences Natura 2000 au dossier et l'envoie au service instructeur.